

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 novembre 2017

Séance du 06 novembre 2017

Convocation du 30 octobre2017
Affichée le 30 octobre2017

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, WEISS Bernard, VETTER Bernard, KLEINCLAUSS Joseph, GAILLARD Stéphane, CRIQUI Marc, WENDLING Nadine, ARON Estelle (arrivée au point 3), FRITZ Michèle, BECK Isabelle, MARTZLOFF Christian, MEYER Bruno.

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, KLEIN Marcel (a donné procuration à WEISS Patrice)

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le PV de la réunion du 11 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation du Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (Loi n°84-53 modifiée – art. 25)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
- AUTORISE le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

2. Subvention à l'Association pour la Préservation du Cimetière Israélite d'Ettendorf

Le Maire rappelle la cérémonie de dévoilement d'une stèle en mémoire de 7 Morts pour la France qui a eu lieu le dimanche 1^{er} octobre 2017 au Cimetière Israélite.

Il présente au Conseil Municipal les comptes du vin d'honneur qui a suivi au Centre Socioculturel et la demande de subvention de l'Association pour la Préservation du Cimetière Israélite d'Ettendorf pour le partage des frais de la réception.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan et après en avoir délibéré, décide, par 12 voix et 1 abstention, de verser une subvention à l'Association pour la Préservation du Cimetière Israélite d'Ettendorf pour participation aux frais de 430 €.

Les fonds sont prévus à l'article 6574 au budget 2017.

3. Eglise : Fourniture et pose d'un conduit de cheminée pour la chaufferie

Mme Estelle ARON arrive à ce point

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au remplacement de la chaudière de l'église, il s'avère nécessaire de réaliser un tubage du conduit de cheminée existant ou de mettre en place un nouveau conduit de cheminée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention,

- Estime nécessaire le tubage du conduit existant ou la mise en place d'un nouveau conduit de cheminée,
- Autorise, à cet effet, le Maire à lancer une consultation d'entreprises et à réaliser les travaux,
- Autorise le maire à déposer la Déclaration Préalable nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- Sollicite une participation de la Fabrique de l'Eglise St-Nabor.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget 2017 ou le seront dans celle du budget 2018.

4. Travaux de réhabilitation-extension du Centre Socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics (mairie, école) : attribution des marchés

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées pour la réalisation des travaux de réhabilitation-extension du Centre Socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics (mairie, école).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les attributions suivantes :

N° LOT	DESCRIPTION LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
Lot 1	Démolition – Gros-œuvre	CBA, rue de la Forêt ZAC du Sury – 67550 VENDENHEIM	105 000,00 €
Lot 2	Echafaudages	KLEINMANN, rue des Gravières – 67170 BRUMATH	3 813,18 €

Lot 3	Charpente bois	KLEINCLAUS, 6, rue du Muguet – 67350 DAUENDORF	19 356,61 €
Lot 4	Couverture tuiles	BEYER Couverture, 53, rue de la Division Leclerc – 67170 BRUMATH	20 500,00 €
Lot 5	ITE Peinture extérieure	CREPI-CENTRE – 67110 REICHSHOFFEN	15 202,71 €
Lot 6	Menuiseries extérieures Serrurerie Métallerie	MEDER Rémy, ZI Ried – 67590 SCHWEIGHOUSE/Moder	48 575,48 €
Lot 7	Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds	MARWO, 11 rue A. de Vigny – 67200 STRASBOURG	67 594,02 €
Lot 8	Menuiserie intérieure bois	SCHALCK, rue de l'Artisanat – 67350 NIEDERMODERN	42 837,63 €
Lot 9	Carrelage - Faïence	GASPARATO, 9 rue de Pfaffenhoffen – 67170 BRUMATH	30 534,01 €
Lot 10	Peinture intérieure	HITTIER, 5, rue de la Sablière – 67590 SCHWEIGHOUSE/M/.	19 360,38 €
Lot 11	Plomberie – Sanitaire - Assainissement	BORSENBARGER et WEIBEL, 24, rue Gutenberg - 67610 LA WANTZENAU	48 907,40 €
Lot 12	Chauffage - Ventilation	SANICHAUF, rue E. Branly – 57400 SARREBOURG	97 000,00 €
Lot 13	Electricité - CFF	KOESSLER, 19, rue de l'Industrie – 67170 BRUMATH	84 782,80 €

Le montant total de travaux s'élève à 603.464,21 € HT, soit 724.157,05 € TTC.

- Autorise le maire à signer les marchés et tous les documents pour la réalisation et le paiement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au chapitre 21 et seront inscrits au budget 2018.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 6 novembre 2017

Le Maire, Patrice WEISS